

ECHOS DE LHUIS



ÉTÉ 94



PROGRAMME ESTIVAL:

SAMEDI 30 JUILLET:

FÊTE DU S. I à CERIN.

REPAS CHAMPÊTRE
SPECTACLE SON ET LUMIÈRE

DU 30 JUILLET AU 7 AOUT:

SALLE POLYVALENTE DE LHUIS

EXPOSITION:

HABITAT RURAL EN BUGEY -
du XVI^{ème} au XIX^{ème} SIÈCLE .

13-14 et 15 AOUT:

VOGUE ANNUELLE

BALS - COURSE CYCLISTE -
FEU D' ARTIFICE .

BULLETIN MUNICIPAL



SYNDICAT d'INITIATIVE

du

CANTON de LHUIS

Quand le bulletin vous parviendra, la journée du DIMANCHE 26 JUIN 1994, appelée "OBJECTIF ROUTE DU BUGEY" sera probablement passée. Nous espérons que ce concours de photos, organisé sur le parcours des deux boucles de la route, aura été un succès et que de nombreux photographes amateurs venant de différentes régions auront fixé sur pellicules de beaux paysages et d'intéressants monuments de chez nous. Nous aurons le plaisir de voir ces clichés exposés et primés, à BELLEY, à une date dont la presse locale nous avertira en temps voulu.

Maintenant nous préparons l'animation d'été du S.I. pour le canton, elle aura lieu à CERIN le samedi 30 JUILLET en soirée.

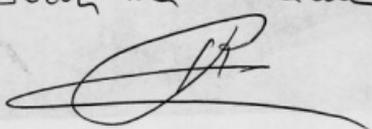
Pourquoi le choix de CERIN ?? c'est que 1994 est une date importante pour la carrière de CERIN. Elle marque la 20^e année des travaux effectués sur le site de la carrière par les chercheurs de la Faculté des Sciences de Lyon. Elle marque aussi l'arrêt de ces travaux et, peut-être, le départ d'un nouvel avenir pour la carrière, le musée, la région.

En conséquence, nous aimerions fêter cette période qui a permis de mieux faire connaître au monde scientifique, comme au grand public, la richesse de l'histoire inscrite dans les rochers de cette falaise par le dépôt des sables calcaires, depuis des millions d'années.

Le programme de cette soirée n'est pas absolument arrêté, mais déjà on vous demande votre participation à cette animation pour laquelle il y aura besoin de beaucoup de bonnes volontés.

Nous savons que dès le début de l'après-midi du 30 Juillet les visites du musée et de la carrière seront assurées par les spécialistes prêts à répondre aux questions soulevées. Vers 19 heures 30 un repas champêtre sera servi dans la prairie au bas de CERIN, puis un film et des projections dérouleront l'histoire du travail effectué pendant ces vingt années. Enfin à la nuit tombée, sur un fond musical, des effets de lumière mettront la falaise en valeur, alors que se consumeront les 20 bougies représentant les 20 années de présence des chercheurs à CERIN.

PERMANENCE du SYNDICAT d'INITIATIVE. Comme les années précédentes le bureau du S.I., avec exposition artisanale, sera ouvert au local habituel pendant les mois de JUILLET et AOUT.

Soirée le bureau


CONSEIL MUNICIPAL: séance du 01/01/94.

Excusé: MR CATCEL Christian.

1er POINT: BUDGET.

COMPTE ADMINISTRATIF 1993.

Après examen, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 1993. Celui-ci donne pour résultats pour l'exercice 1993:

-> Section de Fonctionnement:	-> Section d' Investissement:
RECETTES: 3 448 395, 16 F	RECETTES: 3 153 841, 29 F
DEPENSES: 2 597 246, 69 F	DEPENSES: 1 671 582, 28 F
EXCEDENT: 851 148, 47 F	EXCEDENT: 1 482 259, 01 F

En prenant en compte les résultats antérieurs, l'état des finances s'établit comme suit:

-> Section de Fonctionnement:	Section d' Investissement:
EXCEDENT ANTERIEUR: 567 423, 98 F	DEFICIT ANTERIEUR: 1 098 648, 91 F
EXCEDENT DE 1993: 851 148, 47 F	EXCEDENT 1993: 1 482 259, 01 F

EXCEDENT TOTAL : 1 418 572, 45 F EXCEDENT TOTAL : 383 610, 10 F

Ces résultats satisfaisants sont dus à une bonne productivité de la section de fonctionnement d'une part et d'autre part, en section d'investissement, à la récupération au budget d'une somme de 1 050 000 F qui était depuis 3 ans bloquée sur un compte d'attente.

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 1994:

En prenant en compte ces résultats le Conseil Municipal procède ensuite à la définition des grandes lignes du budget primitif pour l'exercice 1994.

Trois principes directeurs sont retenus:

-> ne pas augmenter les taux d'imposition locale.

-> ne pas recourir à l'emprunt.

-> continuer à constituer les réserves nécessaires à l'autofinancement du projet de nouveau centre de secours.

Après une première approche, et compte tenu des réserves disponibles, une somme de 1 000 000 F est mise en réserve pour financer le centre de secours et 1 700 000 F seraient alors disponibles pour financer des programmes d'investissement.

Sont retenus pour être réalisés en 1994:

- Travaux de voirie forestière:	213 100 F.
- Solde des travaux de mise en souterrain des réseaux EDF et TELECOM:	256 000 F.
- Mise au normes de sécurité des bâtiments communaux :	22 940 F.
- Changement du bar (Restaurant de La Tour de LHUIS) :	70 000 F.
- Lotissement des Certelles:	1 137 960 F.

1 700 000 F.

D'autres programmes: Voirie rurale, Filtre sur le réseau d'eau, Assainissement pluvial, Eclairage public, dont les dossiers ne sont pas encore prêts, sont remis à l'année 1995.

Les subventions allouées l'année passée sont reconduites au même niveau, sauf celle du Comité des Fêtes qui est portée à 2 000 F pour arriver à parité avec celles des associations de même nature.

Le projet définitif de Budget primitif 1994, élaboré sur ces bases sera voté lors de la séance de MARS 94.

(SUITE).

2ème POINT: LOTISSEMENT:

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier d' enquête préalable à la demande de Déclaration d' Utilité Publique élaboré par le géomètre et qui sera soumis à enquête publique et délibère pour l' approuver.

Il examine ensuite le projet de première tranche de travaux qui doit permettre de réaliser les 6 premiers lots d' ici la fin de l' année 1994.

Les négociations seront immédiatement engagées avec les propriétaires concernés pour l' acquisition du terrain nécessaire à la réalisation de la voie d' accès et des réseaux.

Il donne son accord pour l' achat d' une parcelle située dans le périmètre du projet et qui sera prochainement mise en vente.

Il décide de fixer le prix de vente du M2 viabilisé à 75 F.

3ème POINT: VENTE D' UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR CONSTRUCTION.

Le Conseil Municipal décide de donner une réponse favorable à Mr Noel CATHELIN qui souhaite acquérir la surface de terrain nécessaire à la construction d' une maison à Charentonnod en limite de propriété communale . Le prix retenu est celui de l' acquisition soit 22 F le M2.

4ème POINT: LYCEE DE MORESTEL.

Suite à la demande des élus de MORESTEL pour que la commune de LHUIS soit rattachée au secteur scolaire du nouveau lycée en construction, et après concertation avec les parents d' élèves et les autres communes concernées, le Conseil Municipal, par délibération décide de répondre favorablement à cette demande sous réserve:

1) que les enfants soient accueillis dès la 6 ème.

2) qu' un service de ramassage scolaire soit mis en place aux mêmes conditions que dans l' AIN (direct et gratuit) et que celui desservant les établissements de BELLEY soit maintenu.

3) qu' aucune participation financière ne soit demandée aux communes, ni pour le fonctionnement, ni pour l' investissement des établissements fréquentés ou de leurs annexes.

5ème POINT: DEMANDE DE REPARATIONS AU LOCAL DU CLUB DES JEUNES.

Une suite positive sera donnée à ces propositions: Chauffage, eau chaude, lampe extérieure, aération ...

6ème POINT: SUIVI DES DOSSIERS EN COURS :

GENDARMERIE:

Une commission d' agrément à visiter le terrain retenu pour l' implantation de la Brigade et a émis sur place un avis favorable. Le dossier suit son cours...

CENTRE DE SECOURS:

Sur la base de l' Avant Projet Sommaire de l' architecte, un travail de mise au point s' achève. Il débouchera sur une réunion de travail: Conseil Municipal-Pompiers- Architecte, pour l' élaboration d' une version définitive.

Dès que celui-ci sera chiffré, les demandes de subventions et autres financements pourront être présentés, sur l' exercice 1995 des collectivités concernées, la commune de LHUIS aura achevé de constituer les réserves nécessaires à l' autofinancement, et le plan de financement étant alors acquis, la procédure de consultation des entreprises pourra être lancée et les travaux pourront être réalisés vraisemblablement en 1996.

EXCUSES: MRS Christian CATCEL ; Bernard GIROUD.

1er POINT: FINANCES COMMUNALES:

LE Conseil Municipal vote:

-> Les taux d'impositions locales qui sont reconduits sans augmentation par rapport à 1993.

Taxe d' Habitation:	7,97 %
Taxe sur le foncier bâti:	9,55 %
Taxe sur le foncier non bâti:	35,54 %
Taxe professionnelle:	10,33 %

-> le budget primitif 1994 qui s' équilibre en recettes et dépenses à:

Section de fonctionnement: 5 196 747 F dont 2 393 947 F de prélèvement pour l' investissement.

Section d' investissement: 3 442 420 F

Les principaux programmes retenus sont: pistes ONF (213 300 F), Mise en souterrain des réseaux EDF ET TELECOM(256 000 F), Lotissement(1 250 280 F) Sécurité dans les batiments publics: (21 940 F)

Réserves pour le futur Centre de Secours:(1 000 000 F).

2ème POINT: PROJET GENDARMERIE:

Mr le MAIRE informe le Conseil Municipal d' un courrier émanant de la Gendarmerie qui annonce, suite au vote de la LOI de FINANCE 1994 , le non remboursement de la T.V.A pour ce type de réalisation.

Après un contact avec Mr MILLON député et président de la SEMCODA, un courrier sera adressé à cet organisme:

- > pour essayer de régulariser la situation actuelle de location des logements, déficitaire pour la commune.
- > pour étudier les conditions dans lesquelles celle-ci pourrait réaliser ce projet.

3ème POINT: DÉLIBÉRATIONS DIVERSES:

-> Pour accepter le devis O.N.F pour le suivi des travaux forestiers 1994, pour 4 649 F.

-> Pour accepter les propositions d' actualisation des loyers de la Gendarmerie et de la Poste.

-> Pour ne pas faire jouer le Droit de Prémption Urbain sur une propriété mise en vente au bourg.

4ème POINT: SUIVI DES DOSSIERS EN COURS:

-> Centre de Secours: Compte rendu de la réunion de travail avec les responsables du Centre de Secours et l' Architecte pour la mise au point technique du projet et exposé de la suite des démarches.

-> Lotissement: Compte rendu des démarches auprès des propriétaires pour les acquisitions foncières. Le notaire va préparer le dossier d' acquisition.

Compte rendu de la première réunion de chantier avec EDF et le Syndicat Départemental d' Electricité.(Plan des travaux.)

5ème POINT: COURRIERS DIVERS - QUESTIONS DIVERSES.

-> A.D.A.P.E.I: Une réunion d' information sur cette institution aura lieu le VENDREDI 8 AVRIL 1994 Salle Polyvalente.

La vente des brioches se fera, avec l' aide du Club des Jeunes s' ils sont d' accord, le 1er MAI.

-> Demande de location de la Salle Polyvalente pour une exposition - vente de salons. Accord du C.M.

-> Demande de prêt des vestiaires du stade pour hébergement précaire d' une nuit: Accord du C.M.

-> Commémoration du Cessez-le-feu en Algérie. Cérémonie au monument aux Morts le 19 Mars à 18 h 30.

-> Prend connaissance avec regrets d' un courrier de Mme et Mr BOUILLERE, gérants de la TOUR de LHUIS, annonçant leur départ pour l' automne.

-> Prend connaissance d' un courrier de Mr et Mme GUIGARD Aimé (RIX) pour un problème d' écoulement d' eau. A voir avec les parties concernées notamment la DDE.

-> Prend connaissance d' un courrier de Mr VIGNERON François concernant un conflit de voisinage. Le Conseil Municipal a fait ce qu' il pouvait dans la limite de ses compétences pour essayer d' y trouver des solutions.

SESSION BUDGETAIRE 1994.

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

RECETTES >

COTE Intitulé:	somme (F) :		
	PREVISIONS 93	REALISATIONS 93	PREVISIONS 94
70 Produits de l'exploitation: (Eau + T.O.M)	290 000	317 608,06	325 000
71 Produits domaniaux:	1 461 159	1 377 822,79	1 591 375
72 Produits financiers:	20 000	19 231,33	18 000
73 Recouvrements/Subventions:	100 000	175 734,23	122 000
74 D.G.F:	612 750	597 877,67	651 800
75 Impots Indirects:	35 000	1 675	70 000
77 Impots Directs :	950 000	952 624,08	1 000 000
79 Produits exceptionnels:		5 822,00	
82 Produits antérieurs: (Excédents de fonctionnement)	567 423		1 418 572
TOTAL RECETTES	4 036 322	3 448 395,16	5 196 747

DEPENSES >

COTE Intitulé:	somme (F) :		
	PREVISIONS 93	REALISATIONS 93	PREVISIONS 94
60 Denrées et Fournitures:	163 500	98 075,06	130 000
61 Frais de personnel :	477 000	458 852,41	490 000
62 Impots et taxes :	25 000	22 424,30	25 000
63 Travaux et services :	703 466,12	538 608,47	637 800
64 Participations :	235 000	206 919,01	245 000
65 Alloc./subventions :	85 000	84 620,07	105 000
66 Frais de gestion :	210 000	161 782,24	190 000
67 Frais financiers (Interets dette)	1 009 424	998 023,25	955 000
82 Charges antérieures :	27 941,88	27 941,88	25 000
83 Prélèvement=>Investissement:	1 100 000		2 393 947
TOTAL DEPENSES	4 036 322	2 597 246,69	5 196 747

BALANCE DE FONCTIONNEMENT 1993: EXCEDENT I EXCEDENT CUMULE:
 I
 3 448 395,16 - 2 597 246,69 = 851 148,47 I 567 424 + 851 148 = 1 418 572

SECTION D' INVESTISSEMENT:

RECETTES >

COTE Intitulé :	somme (F) :		
	PREVISIONS 93	REALISATIONS 93	PREVISIONS 94
06 Excedent reporté :			383 610
10 Subventions d' Equipement :	488 348	333 247	263 665
11 Prélèvement sur Fonct :	1 100 000	0	2 393 947
14 Reversement F.C.T.V.A (sur investissements 92) :	1 324 800	1 322 706,73	348 000
16 Produits des emprunts :	411 864	1 461 854	0
(dont 1 050 000 de prise en compte au budget de l' ouverture de crédit réalisée pour l' Atelier Relais et placée sur compte d' attente.)			
25 Recouvrement de créances :	23 000	24 533,56	23 198
26 Revenus titres et valeurs :	5 000	11 500	10 000
TOTAL RECETTES	3 353 002	3 153 841	3 422 420

DEPENSES >

COTE Intitulé :	somme (F) :		
	PREVISIONS 93	REALISATIONS 93	PREVISIONS 94
06 Déficits d'investissement : antérieurs reportés :	1 098 649		0
16 Remboursement des emprunts : (Capital de la dette)	767 222	767 221,95	670 900

PROGRAMMES :

21 ACQUISITION DE BIENS :			
Achat de terrains :	29 555	0	190 280
Achat de matériel :	26 500	23 380	15 440
SOUS - TOTAL 21 :	56 055	23 380	205 720
23 TRAVAUX :			
232 : BATIMENTS :	198 500	196 423,22	16 500
233 : RESEAUX :	631 904	334 886,49	2 309 300
SOUS - TOTAL 23 :	830 404	531 309,71	2 325 800
25 AVANCES A SYNDICAT :			
25491 : VOIRIE :	350 672	350 670,62	0
25492 : ELECTRICITE :	250 000	0	220 000
SOUS - TOTAL 25 :	600 672	350 670,62	220 000
TOTAL PROGRAMMES	1 487 131	905 360,33	2 751 520
TOTAL DEPENSES	3 353 002	1 671 582,28	3 422 420

=====

BALANCE COMPTABLE D' INVESTISSEMENT 93: EXCEDENT:

3 153 841,29 - 1 671 582,28 = 1 482 259,01

RESULTATS CUMULES AVEC RESULTATS ANTERIEURS:

1 482 259,01 - 1 098 648,91 = + 383 610,10

Présents: 12

Excusé : Mr Marcel BONNARD.

1er POINT: PARC MUNICIPAL:

Mr le MAIRE rappelle que la commune a acquis la parcelle prolongeant la place du Champ de foire avec l' idée de l' aménager en parc.

Un état des lieux, réalisé avec le conseil de l' agent DNF, a amené la décision de faire procéder au débroussaillage et au nettoyage de cette parcelle en éliminant ce qui portait nuisance aux bâtiments communaux mais en préservant les arbres offrant un intérêt paysager.

Au cours de la réalisation, le non respect du plan arrêté a entraîné l' abattage de quelques arbres qu' il était initialement prévu de conserver, avec les conséquences que chacun a pu constater sur le plan visuel.

A ce sujet, Mr Le MAIRE donne lecture d' une lettre de Mr DUCARROY protestant contre ce fait et réclamant des sanctions contre les contrevenants.

Le Conseil Municipal déplore cet état de fait qu' il faut bien maintenant assumer.

Après discussion, il décide:

1) qu' il faut rapidement régler le problème des deux gros tilleuls présentant un danger potentiel tant pour les biens que pour les personnes, et dans ce but de consulter des spécialistes pour voir comment les tailler.

2) de poursuivre l' étude de l' aménagement du parc.

A cette fin, une réunion publique sera organisée à brève échéance, avec pour ordre du jour la constitution d' une association dont l' objet pourrait être l' étude de cet aménagement, la recherche de financements extra-municipaux, la gestion ultérieure du parc ...

2ème POINT: GESTION FORESTIERE.

Le Conseil Municipal délibère pour accepter une proposition de vente de coupe de bois de taillis pour la somme de 26 111 F .

Il enregistre avec satisfaction la vente d' épiciéas, effectuée à Nantua, qui mise à prix pour 270 000 F a été acquise par l' entreprise MONET -SEVE pour la somme de 304 620 F.

3ème POINT: EAU.

Après une analyse de l' historique et de l' état actuel de notre réseau de distribution d' eau potable, une mise à plat des problèmes qu' il pose et des solutions qui ont pu y être provisoirement apportées, le Conseil Municipal envisage l' avenir de sa gestion.

La complexité des installations mises en oeuvre et leur maintenance en état d' assurer le service attendu par les usagers nécessitent une surveillance et un entretien impliquant toujours plus de temps et de compétences variées, et qui ne peuvent plus relever du bénévolat.

Le passage en comptabilité M49- de type commerciale- implique que le service Eau et Assainissement, les deux étant liés, ait un budget indépendant du budget général de la commune, et qui s' équilibre en recettes et dépenses.

Sa mise en place dont l' échéance était fixée au 01/01/95 est repoussée au 01/01/1996, ce qui nous laisse un an de plus pour régler ce problème.

Après étude de diverses simulations financières, le Conseil Municipal décide:

-> de consulter les organismes auprès desquels ont été contractés les emprunts pour optimiser autant que possible la situation financière.

-> de consulter les prestataires de services dans ce domaine pour étudier la mise en affermage de la gestion du réseau d' eau.

PRESENTS: 13.

1er POINT: VOIRIE COMMUNALE.

Le Conseil Municipal prend connaissance, et approuve, le nouveau projet de classement des voies communales établi par la D.D.E et qui sera soumis à enquête publique.

L' élagage annuel se fera début juillet.

L' ouverture de deux chemins pour établissement de chemins de promenade à proximité du bourg sera étudiée sur place pour déterminer la nature des travaux nécessaires.

2ème POINT: ELAGAGE DES 2 TILLEULS DU PARC MUNICIPAL.

Après examen des propositions et du devis reçus, le travail sera confié à l' entreprise PROVENCAL (BELLEY): élimination de la branche dangereuse immédiatement et taille à l' automne.

3ème POINT: GENDARMERIE.

Suite à la demande de renégociation du loyer des bâtiments abritant les logements, cet organisme a répondu par une fin de non recevoir.

Le problème sera reposé à un autre niveau.

Pour la construction de la nouvelle caserne, la SEMCODA, ppr des raisons financières, n' est pas candidate à sa réalisation.

Quant à l' OPAC, sa décision dépendra de la possibilité d' obtenir de l' ETAT des prêts P.L.A. prêts pour lesquels une demande est en cours.

4ème POINT: CENTRE DE SECOURS.

Après une réunion de travail regroupant un officier du SDIS, les responsables du C.S Lhuis, la Municipalité et l' architecte, le projet a trouvé sa version définitive, et l' architecte le met en forme pour pouvoir présenter le permis de construire et monter le dossier financier.

5ème POINT: LOTISSEMENT.

Les transactions concernant l' achat des parcelles pour l' emprise de la voie d' accès arrivent à leur terme. Leur aboutissement permettra le lancement de la procédure de déclaration d' utilité publique , avec une mise à l' enquête publique qui interviendra à la rentrée.

6ème POINT: AFFERMAGE DU RESEAU D' EAU.

Le Conseil prend connaissance du contrat type qui répond par son détail aux interrogations formulées concernant la maîtrise des coûts, les assurances de continuité du service, les charges incombant au fermier.

Les consultations des différents prestataires de service compétents dans ce domaine se poursuit.

Le Conseil décide de confier à la D.D.A.F la maîtrise d' oeuvre du dossier de mise en affermage des réseaux d' eau et d' assainissement.

7ème POINT: QUESTIONS DIVERSES.

Le Conseil Municipal remercie sincèrement les bénévoles qui ont assuré le fleurissement du village et des hameaux.

JUIN:

05/06 POLICON
12/06 FERROUD
19/06 SERRE
26/06 POLICON

Juillet:

03/07 FERROUD
10/07 SERRE
14/07 SERRE
17/07 POLICON
24/07 FERROUD
31/07 SERRE

AOUT:

07/08 POLICON
14 et 15/08 POLICON
21/08 FERROUD
28/8 SERRE

Septembre:

04/09 POLICON
11/09 FERROUD
18/09 SERRE
25/09 POLICON



RESTER
CHEZ SOI
LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE
C'EST LE SOUHAIT DE LA MAJORITÉ DES RETRAITÉS

Or, souvent, vivre à domicile est tout à fait réalisable à condition qu'une solution soit trouvée à des difficultés banales... mais insurmontables sans aide : des commerçants trop éloignés, des tâches ménagères épuisantes, une solitude qui se fait trop lourde.

...NE PAS ETRE DERACINE DEPEND PARFOIS
D'UN PEU D'AIDE... ET D'ORGANISATION !

A **LHUIS**, des aides-ménagères de la commune interviennent chez plusieurs couples ou personnes seules depuis de nombreuses années.

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec Mme Jeanine CLEMENT, responsable des secteurs de Lagnieu et de Lhuis.

Secteur de Lagnieu

Centre Médico-Social
34 rue Charles de Gaulle
01150 - LAGNIEU

Tél. 74.34.88.84
(répondeur enregistré)

Permanences :
Mardi/Vendredi de 9 à 11 h

Secteur de Lhuis

MAPA "Plein Soleil"
ST MARTIN
01680 - LHUIS

Tél. 74.39.83.46

Permanences :
Jeudi de 10 à 12 heures
(en cas d'urgence, appeler à Lagnieu)

Adresser toute correspondance à :

A.D.A.P.A.
Centre médico-social
34 bis rue Ch. de Gaulle
01150 LAGNIEU

AMICALE DETENTE ET LOISIRS

Comme chaque année, les réunions hebdomadaires de l'AMICALE DETENTE ET LOISIRS seront interrompues pendant quelques semaines de la saison d'été. La dernière rencontre de l'exercice 1993-1994 aura lieu le mercredi 27 Juillet, et nous attendrons la deuxième quinzaine du mois de septembre pour reprendre nos habitudes.

Mais, avant ces vacances, nous aurons le plaisir de souhaiter les anniversaires de nos membres nés pendant les mois d'avril, de mai et de juin, cette réunion plus festive que les autres aura lieu le mercredi 29 juin.

Nous comptons maintenant parmi les assidus à la belote du mercredi un pensionnaire de PLEIN SOLEIL, Monsieur GROLLIER. Nous avons été très heureux de le recevoir, car cet échange avec la maison de retraite marque d'une manière effective l'intégration des pensionnaires dans la vie de la commune, et nous espérons que ce n'est qu'un début.

Grâce à l'initiative de Madame Denise FAURE, plusieurs sorties et voyages sont proposés pour les mois prochains. Nous donnons dates, lieux et prix, car il n'est pas nécessaire d'être membre de l'amicale pour y participer; tout le monde peut en profiter.

Une journée à VICHY - samedi 20 Août - pour 295 francs.

Une visite de quatre jours à PARIS, avec visite de VERSAILLES à l'aller et de la Bourgogne viticole au retour - 23 au 26 Août - pour 1.600 francs.

Un voyage en BRETAGNE - 5 au 10 Septembre - pour 3.140 francs.

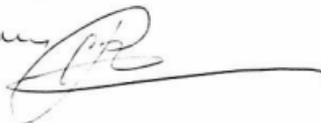
Les inscriptions sont reçues par Madame Denise FAURE. 74 39 81 33.

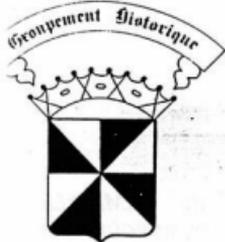
Il est bon de se faire inscrire le plus rapidement possible, afin que les organisateurs sachent s'ils peuvent maintenir leur projet.

BIBLIOBUS

La bibliothèque, dont la permanence est fidèlement assurée le mercredi après-midi par Madame GUINET, aura les mêmes dates de fermeture que l'amicale.

En conséquence, les lecteurs voudront bien faire leurs "provisions" de livres avant la fin de Juillet.

Pour le bureau 



du Canton de Lhuis

Lors de l'assemblée générale le 5 mars 1994,
à LHUIS, un sujet intéressant était évoqué :

Comment vivaient nos ancêtres ?

Nous savons tout de nos rois, de nos princes, de
nos généraux, de nos cardinaux et évêques, de nos
châteaux, abbayes, cathédrales, églises et
chartreuses.

Mais que savons-nous de nos ancêtres, des anonymes,
des sans grades ?

Pourtant leur histoire est notre histoire. Nos
habitudes plongent encore dans leurs coutumes.

Originale, amusante, telle est l'histoire de nos ancêtres; leur habitat
nous réserve une foule de découvertes savoureuses.

Les campagnes connurent dès la fin du XVe siècle jusqu'au milieu du
XVIIe siècle, une véritable renaissance.

Au fil du temps les déséquilibres économiques et sociaux se sont accu-
mulés. Faute de souplesse éclate la révolution de 1789, cependant dans
la vie quotidienne des familles paysannes, la révolution n'a pas de
conséquences que l'on veut bien lui prêter.

L'époque napoléonienne favorise les ascensions sociales, elle a, sans
doute, aidé les paysans à accéder à la propriété.

La révolution industrielle du XIXe siècle bouleverse le pays, elle
arrache les paysans à leur vie séculaire, elle inverse les rapports
ville campagne, déclenche l'exode rural.

Au groupe historique nous avons pensé à tout ce passé (pas si lointain)
et je crois qu'il est bon et encore temps d'évoquer cette vie de nos
ancêtres.

Pour cela, au cours des années 93-94, nous avons remémoré cet habitat
bugiste (visites, conférences)

Le groupe historique a le plaisir de vous informer de la manifestation
qu'il organise à LHUIS du samedi 30 juillet au dimanche 7 août. Nous
présenterons, à la salle polyvalente, sur panneaux didactiques l'habitat
rural en Bugey Sud du XVIIe au XIXe siècle. Du matériel, des matériaux,
des maquettes de bâtiments typiques de notre région, d'une architecture
intégrale, seront également exposés.

Les fileuses et les vanniers animeront cette exposition ouverte à tous,
entrée libre, du samedi 30 juillet au dimanche 7 août, tous les jours
de 10 h 30 à 18 h.

Dites le à vos amis.

Avec le comité directeur du GHCL

Le président J. PEYSSON

LA PAROISSE DE LHUIS

La paroisse de Lhuis est sous le patronage de Notre Dame de l'Assomption, fêtée le 15 août : c'est pourquoi une grande animation règne à cette date dans notre village.

La messe est célébrée dans l'église à 11 heures, le deuxième et le quatrième dimanche de chaque mois, à Groslée, le premier et le troisième dimanche. On peut trouver à l'église une feuille mensuelle avec un calendrier plus détaillé des diverses activités.

Le catéchisme, du CE 1 au CM 2, est fait par des catéchistes en lien avec l'équipe de catéchèse du secteur et celle du diocèse. Les jeunes scolaires sont pris en charge par l'aumônerie scolaire de Belley, où les Sixièmes font leur profession de foi avec leurs camarades de collège.

Le 23 avril dernier, a été enterrée Madame Henri Lyandrat, née Geneviève Rive. Le 12 mai, Sophie Albert, Marilyn Babolat, Gaëlle Perrier et Jordan Brunier ont fait leur première communion à la messe paroissiale. Le 4 juin, Géraldine Roulet et Bruno Dubois se sont mariés.

Monsieur le curé n'étant pas toujours présent au presbytère, la prudence recommande vivement de prendre rendez-vous avec lui au moins six mois à l'avance pour les baptêmes (cela peut fort bien se faire avant la naissance) et surtout les mariages. En principe, le prêtre tient permanence au presbytère le mercredi. On peut le joindre à tout moment par téléphone (74.39.80.13. Répondeur-enregistreur, qui n'est rien d'autre qu'une espèce de boîte aux lettres).

La paroisse de Lhuis se regroupe avec les paroisses voisines de Lompnaz, Marchamp, Innimont et Groslée pour travailler ensemble et, à terme, constituer un conseil pastoral commun. Ce groupement paroissial, ceux de Brégnier-Cordon et de Serrières forment le secteur pastoral de Lhuis.

Louis Brun, curé.

CENTRE DE LOISIRS DISTRICTAL

=====

Après plusieurs mois (pour ne pas dire plusieurs années !) d'études et de travail de bénévoles, un Centre de Loisirs ouvrira ses portes cet été à Serrières-de-Briord (à l'école maternelle) pour tous les enfants du District .

Il sera ouvert du 18 Juillet au 19 Aout pour tous les enfants de 4 à 14 ans . Un transport sera assuré pour les communes de Bénonces, Lompnas, Seillonaz, Marchamp et Lhuis le matin et le soir . Des repas pourront être pris sur place mais devront être fournis par les parents . Les inscriptions se feront à la semaine le vendredi 1er Juillet dans les écoles primaires de Lhuis, Briord et Serrières ou le Samedi 9 Juillet lors de l'inauguration du Centre de Loisirs .

Les horaires : de 9 h à 17 h avec accueil de 8 H à 9 H et de 17 H à 18 H
Les tarifs : 40 Frs / jour
tarif réduit à partir du 3ème enfant : 35 Frs

Ce projet est né suite à une rencontre entre plusieurs mamans du canton organisée par l'assistante sociale de l'époque et la puéricultrice de la P.M.I. En effet, elles ont senti chez ses jeunes mères un "malaise" dû à l'incapacité de se déplacer à cause de leurs jeunes enfants, et à un problème de garde . A l'issue de cette première concertation, un groupe de parents s'est formé et a décidé de se rencontrer à nouveau pour établir un projet d'accueil de l'enfant, aucune structure n'existant dans le canton .

Aussi, après plusieurs réunions, l'aide d'un partenaire s'est avérée nécessaire et, parmi les organismes habilités, le choix s'est porté sur "Familles Rurales" qui ont contribué à l'élaboration du projet, ainsi d'ailleurs que la C.A.F. et la DIPAS .

Ensuite, une enquête de besoins a été diffusée sur tout le District à laquelle 72,4 % des familles ont répondu . A la fin du dépouillement, il en ressortit que la plus forte demande concernait un Centre de Loisirs ouvrant le mercredi, les petites vacances et l'été . En effet, 74 à 88 familles (= 120 à 154 enfants) semblaient concernées . D'après ces caractéristiques, un budget pour un Centre de Loisirs a été élaboré et un dossier complet a été présenté aux élus du District qui l'ont étudié et nous ont donné un avis favorable . Nous les remercions d'ailleurs encore de la confiance qu'ils nous ont témoigné .

Nous espérons que les enfants seront nombreux à fréquenter ce Centre de Loisirs et nous leurs souhaitons de très bonnes vacances !

L'Association "ENFANCE ET LOISIRS"

En ce mois de juin, l'année scolaire 93/94 touche à sa fin. Depuis le dernier écho de Lhuis, la vie du Sou des Ecoles suit son cours. Nous avons organisé en janvier notre loto annuel qui a connu son succès habituel, avec en premier prix un voyage au carnaval de Nice et à la fête des citrons à Menton. Cela aura été notre dernière manifestation de l'année scolaire. Les finances sont saines, nous avons des réserves et le contexte économique étant ce qu'il est, le bureau a décidé d'attendre la rentrée prochaine pour penser aux manifestations à venir. Il va sans dire que nous ne pouvons pas nous permettre cela indéfiniment, car s'il n'y a pas de rentrée d'argent, par contre il y a des sorties et cette année nous serons en déficit.

Nous avons en effet organisé en plus du loto, la soirée choucroute de novembre, nous avons bénéficié d'une subvention municipale de 5000 Frs (merci au conseil) et de la rentrée des cotisations parentales dans leur très grande majorité à part quelques rares cas d'irréductibles.

Côté dépenses, nous avons eu à financer depuis Noël 93 :

- 1 sortie de ski à Innimont (pas plus par manque de neige)
- 3 sorties USEP (activités sportives avec les autres écoles du canton)
- 4 à 5 sorties poneys prévues en juin
- 1 voyage scolaire en juin (maternelle - CP - CE1)
- l'arbre du Père Noël
- achats divers (livres - magnéto)

plus la classe de Mer (CE2-CM1-CM2) à SAUSSET-les-PINS (à côté de Marseille) qui a eu lieu en avril, où 16 enfants plus 3 accompagnateurs ont séjourné une semaine. Un programme très complet a été proposé aux élèves : Exploration du littoral, découverte des ports et de la pêche, visite de la Camargue, journée verte en forêt provençale, visite de SAUSSET-les-PINS. Les enfants furent enchantés de découvrir cette région. Merci aux deux accompagnatrices et au directeur de l'école pour le travail d'organisation qu'ils ont accompli. En plus de la subvention municipale, il avait été demandé une participation aux familles de 250 Frs par élèves. La participation du Sou des Ecoles a été de 11000 Frs. Cette année nous serons donc en déficit d'environ 6000 Frs.

Nous tenons à rappeler que sans Sou des Ecoles et sans volonté commune des parents, nos enfants n'auraient pas toutes ces activités.

Nous vous souhaitons un bel été et de bonnes vacances.

Rendez-vous à l'assemblée générale qui aura lieu après la rentrée.

L'ECOLE DE MUSIQUE ...
... A LHUIS .

Il fait bon vivre dans un village et dans le nôtre en particulier, surtout si en vous promenant, vous entendez quelqu'un répéter son morceau d'orgue, d'accordéon, de trompette

Ainsi va notre Ecole de Musique .

Mais si le bilan de cette Ecole de Musique va bien, il n'en va pas de même pour les membres de son bureau qui ne poursuivent plus avec le même enthousiasme leur travail .

Car vous savez autant que nous, que la réalisation des activités nécessite du personnel, et malheureusement l'Ecole de Musique en manque .

L'Assemblée Générale de Septembre qui voit le renouvellement de son bureau, attend beaucoup d'une relève .

Le bureau actuel étant sortant et pour sa majorité ne se représentant pas .

Pour terminer, je n'émettrais qu'un souhait :
Que l'Ecole de Musique conserve son dynamisme .

Bonnes vacances à tous ;

C. GUILLOUD

La saison 93 / 94 s' est terminée de façon houleuse. L' Entente sportive a été obligée de tenir deux assemblées générales, une le 28 mai, l' autre le 3 juin, pour régler les problèmes rencontrés lors de la saison écoulée. Lors de la deuxième assemblée, un vote a eu lieu pour élire les membres du comité de gestion. Ceux - ci se sont réunis pour former le bureau et désigner les différentes responsabilités de chacun. Il a été rappelé à tous les joueurs que tout litige survenant en cours de saison sera tranché par le bureau et que la décision prise sera sans appel.

Les dirigeants souhaitent également une plus grande mobilisation des joueurs lors des manifestations et pour accompagner les jeunes.

Membres du comité de gestion :

Marcel MERMILLOD (Président), Franck FENEROL (Vice - président), Gérard BOULON (trésorier), Yves DE BONI (Trésorier adjoint), Sylvain DE BONI (Secrétaire), Christiane BRUNIER (Secrétaire adjoint), Jean - Louis COINDARD, Léon GUIGARD, Joël TURNIER, Bruno MARIN, Patricia VARVIER, Christophe CELDRAN et Hervé CATCEL

Responsable des équipes :

Equipes Séniors : L. GUIGARD, M. MERMILLOD
Equipe Minime (- de 15 ans) : J.L. COINDARD
Equipe Pupille (- 13 ans) : Christophe CELDRAN
Equipe Poussin (- 11 ans) : Sylvain DE BONI

Dates à retenir :

- 9 et 10 juillet 1994 : Tartes au four
- autour du 15 août 1994 : Reprise des entraînements
- 28 août 1994 : Tournoi de Bettant

Nous vous souhaitons de passer d' agréables vacances d' été et nous vous donnons rendez - vous pour la saison prochaine.

Les journaux dans leurs chroniques locales ont donné, en leur temps, les résultats des dernières compétitions, tant individuelles que par équipes. Il me semble inutile de les répéter ici, bien que certaines soient très flatteuses pour notre Club. Les jeunes, certains très jeunes, y ont tenu une place importante : bravo à eux, auxquels nous avons toujours accordé les plus grandes facilités et la plus grande attention.

Aux portes de ce nouvel été, pensons à ce qui reste à faire. Ces pages paraîtront sans doute trop tard pour annoncer notre grande " Journée-détente de doubles-mixtes ", journée portes-ouvertes cette année, puisque chaque membre du Club pourra choisir comme partenaire un joueur (ou une joueuse, suivant le cas) ne faisant pas partie du Club. C'est le moyen que nous avons trouvé pour passer une joyeuse journée avec parents et amis, pour mieux nous faire connaître et pour que toutes et tous aient l'occasion de nouer des contacts pour des parties futures. Les revanches à la pétanque et d'autres jeux occuperont les temps morts entre deux matchs de tennis.

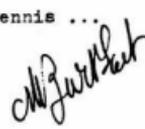
Cet été, nous ferons encore appel à une monitrice professionnelle diplômée d'état (Valérie DAVID, comme les trois années passées) pour animer des stages de tennis. En Juillet : du Lundi 18 au Vendredi 22. En Août : du Lundi 22 au Vendredi 26 si le nombre de demandes est suffisant, ce qui n'est pas toujours le cas au mois d'Août. Deux heures par jour pendant cinq jours, soit dix heures de cours. Les membres du club et tous ceux qui étaient adhérents l'année passée recevront une circulaire et un formulaire d'inscription par un prochain courrier. Mais si d'autres personnes étaient intéressées, qu'elles me téléphonent (74 39 71 30) ou s'adressent à un membre du comité : jeunes, dès 7-8 ans et adultes seront groupés par âge, niveau de jeu... Prix du stage : le même que l'année passée : 320 F.

Du Samedi 13 Août au Lundi 15 Août sera organisé pour les membres du Club, un tournoi de doubles, par équipes constituées. Cette nouveauté verra, nous l'espérons, de nombreuses participations.

A la fin du mois d'Août, les deux dernières fins de semaines, soit les 20-21 et 27-28 Août, notre tournoi intérieur permettra les remises en jeu de la coupe Alphonse-Giroud pour les hommes, de la coupe du Président pour les femmes et de la coupe Christian Lyandrat pour le tournoi complémentaire. Et bien sûr, de la coupe des jeunes.

Et le 31 Octobre, cette année de tennis se terminera et le Club entamera, le 1er. Novembre 1994 sa dixième année d'existence. A tous d'imaginer les festivités à prévoir à cette occasion pour animer toute cette année symboliquement importante : nous sommes à l'écoute de toutes vos suggestions.

Bon été, bonnes vacances, bon tennis ...


président

GENDARMERIE

Madame, Monsieur

Vous avez besoin d'appeler la Gendarmerie entre 19h00 le soir et 07h00 le matin.

Votre appel va être traité par le centre opérationnel de la Gendarmerie (C.O.G) à Bourg en Bresse.

Ne soyez pas surpris(e) si pendant quelques secondes vous avez affaire à un répondeur. Ne raccrochez pas.

Pour faciliter le traitement de votre problème et permettre à la Gendarmerie de réagir le plus rapidement possible, nous vous conseillons avant toute chose :

- Indiquer vos NOM et Prénom
- Indiquer votre adresse
- Indiquer votre n° de téléphone ou celui du lieu où vous vous trouvez

Ces renseignements préalables ne prennent que quelques secondes et peuvent avoir une importance capitale.

Exposez votre problème le plus précisément possible (Toute en vous écoutant l'opérateur rédige le message d'alerte sur ordinateur. Ce système permet un gain de temps appréciable pour déclencher l'intervention).

**Certains noms de commune ou hameau sont fréquents ou très semblables
N'hésitez pas à préciser :**

Exemple : Massignieu de Rives

Massignieu (à côté d'Artemare)

Marignieu (à côté de Chatonod)

Le temps passe... Les Vacances approchent... et le 15 Août aussi !

LHUIS sera en Fête pendant trois jours. Voici le programme de ces festivités :

* SAMEDI 13 AOUT : BAL à 21 heures

SONO NUMBER ONE (entrée 20 F + 1 boisson gratuite)

* DIMANCHE 14 AOUT : BAL à 21 heures

SONO NUMBER ONE (entrée gratuite)

* LUNDI 15 AOUT :

- Course cycliste "Tour du Bugey" en deux étapes :

1/Le matin : Départ à 10 heures pour un circuit de 60 kms
podium à l'arrivée Place de LHUIS vers 11 heures 30

2/L'après-midi : Epreuve contre la montre
Premier départ à 15 heures de SAINT-BENOIT
Arrivée à LHUIS

Vers 18 heures, classement général avec remise des prix.

- Feu d'artifice aérien :

Il sera tiré à 22 heures de la Maison CARREL

- Bal populaire :

A 22 heures 30 avec l'Orchestre Yvon DURIEUX et ses 8 musiciens
Entrée : 30,00 Francs

N'oublions pas la distribution des brioches effectuée par les conscrits.
Réservez-leur un bon accueil. Cette année encore, ils ont accepté de reverser
une partie de l'argent collecté pour aider à financer le feu d'artifice.

La réussite de cette manifestation sera la récompense de l'équipe
organisatrice.

Rendez-vous à tous !

Pour le Comité des Fêtes,
Le Président
H. DESCOLLONGES